Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1029

Question présentée par le député : M Yves de Matteis

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente Quelle visibilité et quel futur pour le fonds Maurice Chalumeau ?

Le fonds Maurice Chalumeau existe depuis le 5 mars 1971 – il y a plus de 48 ans –, date de sa création sous la tutelle de l'Université de Genève suite au décès de M. Maurice Chalumeau le 6 juin 1970.

Dans son livre paru l'année dernière, Maryvonne Nicolet-Gognalons décrit la naissance du fonds : « Grâce à ce legs, se met en place l'unité appelée "psychosomatique et sexologique", première de ce type en Europe. Associés à ce centre, des programmes de recherche et d'enseignement académique vont être immédiatement proposés. »¹

En 48 ans, ce fonds, initialement d'un montant de 4 millions de dollars, a probablement permis la réalisation de nombreuses études. Pourtant, très peu

Cf. « George Abraham – Aventurier de l'intime », p. 40 : « W. Geisendorf s'occupe du planning familial depuis de très nombreuses années et comprend rapidement l'intérêt de ce champ en particulier lorsqu'il reçoit en témoignage de reconnaissance le legs de Maurice Chalumeau, legs de 4 millions de dollars pour créer un centre d'études sur les "minorités érotiques".

Le 6 juin 1970, décède Maurice Chalumeau, homosexuel original et fortuné. Il ne laisse aucun héritier et destine son héritage à William Geisendorf. Cet héritage attribué à l'Université perturbe de nombreux professeurs. Ce sont les arguments très habiles de leur doyen qui arrivent à les convaincre. Pour comprendre les minorités sexuelles, encore faut-il connaître les pratiques et les représentations de la sexualité de la majorité de la population, soutient W. Geisendorf. Il acquiert ainsi, au moins momentanément, leur soutien.

Grâce à ce legs, se met en place l'unité appelée "psychosomatique et sexologique", première de ce type en Europe. Associés à ce centre, des programmes de recherche et d'enseignement académique vont être immédiatement proposés. »

QUE 1029 2/3

de documents existent pour donner une idée de l'ampleur du travail réalisé grâce à ce fonds, et, surtout, les études réalisées ne sont pas mises à la disposition du grand public, à notre connaissance. Même le site internet dédié au fonds Chalumeau reste silencieux sur les fonds attribués, et sur les projets qui ont pu voir le jour grâce à ces financements.

Par ailleurs, le dernier appel d'offres mis online date de 2012².

Malgré cet héritage important, on en sait donc peu sur ce fonds et sur les projets qu'il a permis de financer.

Etant donné ces éléments, différentes questions se posent.

Du fait que ce fonds a apparemment été créé sous la tutelle de l'Université de Genève, le Conseil d'Etat est-il habilité à répondre à d'éventuelles questions concertant ce fonds ? Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat peut-il répondre aux questions suivantes :

- Est-il possible de consulter voire de rendre public, par exemple sur le site internet dédié au fonds – le testament de Maurice Chalumeau, lequel a institué le fonds du même nom ?
- Quelles sont les différentes études qui ont été financées par ce fonds depuis sa création et par qui ont-elles été réalisées ?
- Est-il possible de consulter ces études ? Serait-il possible de les publier sur internet, par exemple sur le site dédié au fonds Chalumeau, pour en faire bénéficier le plus grand nombre (en tout cas pour celles qui n'ont pas été publiées) ?
- Des projets ont-ils été financés depuis 2012, date du dernier appel d'offres publié sur le site du fonds ? si oui, comment les appels d'offres des années suivant 2012 ont-ils été publiés ?

Cf. http://www.fondschalumeau.unige.ch/fr/Appel_doffre_desirs_singuliers.php Appel d'offre 2012 / Mise au concours de programme de recherche : « DÉSIRS SEXUELS SINGULIERS » UNE APPROCHE SEXOLOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE – Afin de susciter des enquêtes et d'encourager les recherches scientifiques relatives à la sexualité humaine sous tous ses aspects, notamment psychologique, psychiatrique, médical, sociologique et juridique, d'en publier les résultats et d'en assurer la diffusion, le fonds universitaire Maurice Chalumeau a décidé de lancer un appel d'offres pour financer un nouveau programme de recherche destiné à promouvoir l'excellence scientifique et le développement de la sexologie.

3/3 QUE 1029

— Quel va être l'avenir du fonds Chalumeau ? Quelles études portant sur les « minorités érotiques » ou « minorités sexuelles » vont-elles être financées grâce à ce fonds ?

Alors que le fonds Chalumeau va fêter, en 2021, son cinquantenaire, ces questions mériteraient de trouver réponse.